

**N°ENV/2023/04**

**Département de l'Yonne**

**Communauté de Communes  
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	25 janvier 2023	<b>Nombre de conseillers communaux</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	25 janvier 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 42 Votants : 49

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2023.**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi premier février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND  
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Nicolas SORET  
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Kévin AUGÉ  
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS  
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à Mme Olga LIGAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet : Avenant de prolongation du contrat pour l'action et la performance (CAP) concernant les papiers graphiques – Barème F – CITEO.**

ENV/2023/04

Conseil communautaire du  
1<sup>er</sup> février 2023

**Objet : AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE (CAP) CONCERNANT LES PAPIERS GRAPHIQUES – BAREME F – CITEO.**

*(voir avenant de prolongation « 2023 » en pièce jointe)*

La Collectivité a signé un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » dans le cadre de l'agrément d'Adelphe CITEO pour la période 2018-2022 concernant la filière papiers graphiques.

Le terme du Contrat a été fixé initialement au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour la période 2018-2022.

Citeo s'est engagée, auprès de l'Etat, à demander un nouvel agrément pour une durée d'un an, dont le terme est fixé au 31 décembre 2023. Avec cette durée réduite du contrat, Citeo entend aligner la durée de l'agrément papiers graphiques à celle de l'agrément emballages ménagers.

En cohérence, et afin d'assurer la continuité du Contrat, ainsi que celle de la reprise, au 1er janvier 2023, Citeo a proposé de prolonger le Contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le Contrat est modifié pour faire référence au nouveau référentiel de contrôle.

Le présent avenant de prolongation (ci-après l'« Avenant de Prolongation 2023 » ou « Avenant n°1 ») est transmis aux collectivités cocontractantes dès le mois de décembre 2022. La prolongation sera sous réserve de publication de l'arrêté d'agrément papiers graphiques.

Ces modalités ont été soumises à concertation dans le cadre du comité de liaison « Collectivités locales », et pour avis à l'Etat.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 18 décembre 2017 adaptant le barème F – CITEO,

**Vu** les explications ci-dessus,

**Vu** la Conférence des Maires et la Commission des finances du 23 janvier 2023,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 49**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**APPROUVE** l'avenant de prolongation pour l'année 2023 dans le cadre du Barème F,

**AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer les avenants des contrats de reprise de matériaux en lien avec le barème F,

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au contrat.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Communauté de Communes  
du Joviniens

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

